



L'année 2017 de la SSA

RAPPORT ANNUEL



Vitesse de croisière

Une société de gestion de droits se juge aux encaissements de droits qu'elle est en mesure de justifier auprès de ses membres, à l'efficacité avec laquelle elle mène ses tâches et à la diligence avec laquelle elle s'insère dans un paysage culturel déterminé. Mais pas seulement...

Dans l'esprit du Conseil d'Administration que j'ai l'honneur de présider depuis 2012, une société de gestion de droits comme la Société Suisse des Auteurs - essentiellement romande et active dans la scène et l'audiovisuel - doit également se juger à la qualité des rapports qu'elle entretient avec ses membres, à la proximité de ses interventions, à la validité de ses prises de position et à ses engagements pour de nouvelles œuvres, ainsi qu'à son action sociale.

La SSA est ainsi une sorte de « navire marchand », transporteur de droits, qui se doit d'arriver à bon port en temps et en heure et ceci, à bon prix. A ses débuts, elle fut une goélette fragile au vent mais aujourd'hui, elle est devenue un solide bateau qui vogue sur des eaux parfois tumultueuses mais sans jamais perdre le cap. Elle se garde pourtant de devenir un paquebot trop lourd à manœuvrer, malgré ses plus de 3'000 membres.

Les résultats de notre exercice 2017 viennent confirmer ceux de 2016 avec des différences si infimes qu'elles défont toute analyse. C'est comme si notre « navire marchand » avait désormais acquis sa vitesse de croisière. Nous qui sommes au gouvernail, nous nous efforçons de voir au-delà des tempêtes, tout en poursuivant les révisions de fond de cale.

Bienvenue à bord, notre bateau se visite dans les pages qui suivent...

Denis RABAGLIA,
Président du Conseil d'Administration

L'année 2017 en bref

L'année 2017 est marquée par la stabilité.

- La perception des droits a atteint la somme de CHF 22'876'045.- (-0.29 % par rapport à 2016). Toutefois, une grande partie des perceptions provenant du tarif commun 12 a dû être écartée en raison d'un litige en cours.
- Les perceptions en matière de représentations théâtrales ont dépassé les 5 mio. marquant ainsi un nouveau record.
- Les charges sont restées quasiment identiques malgré quelques investissements dans la dématérialisation de certains processus. Les membres de la SSA reçoivent leurs décomptes de droits désormais sous forme électronique.
- **Le taux moyen des commissions reste stable à un niveau historiquement très bas.** En 2017, il est de 12.81% (+0.06 point).
- La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés sœurs. Les répartitions sont également restées stables.
- La SSA a passé le cap des 3'000 membres.
- La révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur va dans la bonne direction. Le projet publié en fin d'exercice est issu d'un large compromis des parties prenantes. La SSA soutient ce compromis, tout en se réjouissant de l'introduction prévue d'un droit inaliénable pour les exploitations « à la demande » en faveur des auteurs encore perfectible. La révision entre dans la phase parlementaire.
- L'excellent exercice 2017 a permis d'attribuer CHF 1.301 mio. au Fonds Culturel et quelques CHF 519'000.- aux deux fonds sociaux.
- Pour l'action culturelle, CHF 1'523'163.- ont été dépensés en 2017. 377 auteurs ont participé à ses concours et actions, dont 152 ont reçu un soutien.
- La législation dans l'Union européenne n'a guère connu d'évolution. La pression sur les droits d'auteur s'accroît au travers de nombreuses procédures en justice.
- La SSA s'est résolument jetée dans la campagne à l'annonce du vote populaire sur l'initiative « No Billag », voulant interdire tout financement public des médias audiovisuels. Devant les dangers d'un texte extrême, elle a mobilisé des ressources importantes et défendu avec succès la diversité de la création artistique.

SOMMAIRE

1 Perception des droits	page 4	4 Répartition des droits	8	8 Organisation	16
<i>Révision du droit d'auteur</i>	6	5 Relations extérieures	10	9 Rapport de l'organe de révision	19
2 Taux de frais et commissions	7	6 Membres	12	10 Bilan & Comptes	21
3 Flux financier	7	7 Les fonds	13	Crédits / impressum	30

1 Perception des droits

Rubrique générale	Détail	2016 CHF	2017 CHF	% de l'encaissement total	Ecart en %	
Droits de gestion collective obligatoire						
autorisation répertoire dramatique	retransmission (TC 1)	3'100'042.66	3'401'345.72			
	retransmission (TC 2)	66'870.80	54'955.85			
	réception publique (TC 3)	521'935.26	523'478.84			
	copie privée (TC 4)	357'838.50	450'552.75			
	location (TC 5)	351.75	222.52			
	location (TC 6)	15'522.26	-25.62			
	utilisation scolaire (TC 7)	47'251.97	44'897.43			
	utilisation entreprise (TC 9)	242'365.48	109'828.46			
	utilisation par personnes handicapées (TC 10)	3'293.22	-			
	copie privée (TC 12)	672'312.45	202'031.14			
	utilisation œuvres orphelines (TC 13)	-	-			
			5'027'784.35	4'787'287.09	20.93 %	-4.78 %
	Droits de gestion collective obligatoire par délégation					
audiovisuel francophone	TC 1 à 3	3'509'555.64	3'648'726.60			
	TC 4 à 6 et 12	1'885'737.29	917'309.47			
	TC 7, 9 et 10	179'558.30	122'943.00			
		5'574'851.23	4'688'979.07	20.50 %	-15.89 %	
audiovisuel non francophone	TC 1 à 12	169'174.20	291'171.91			
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	141'934.28	126'327.90			
		311'108.48	417'499.81	1.83 %	34.20 %	
droits provenant du câble étranger		31'989.62	30'519.17	0.13 %	-4.60 %	
		5'917'949.33	5'136'998.05		-13.20 %	
Droits de gestion collective volontaire						
	droits d'émission SRG SSR	6'726'181.62	6'773'720.15			
	radios et TV locales/privées	136'967.45	72'698.00			
	divers (sociétés sœurs)	25'322.90	12'054.90			
		6'888'471.97	6'858'473.05	29.98 %	-0.44 %	
droits de reproduction		19'470.03	11'263.73			
video on demand / Internet		45'108.50	280'320.70			
		64'578.53	291'584.43	1.27 %	351.52 %	
		6'953'050.50	7'150'057.48		2.83 %	
Droits de gestion individuelle						
droits de représentation scénique	théâtre professionnel	3'970'632.05	4'723'707.23			
	théâtre amateur	421'889.19	406'783.45			
		4'392'521.24	5'130'490.68	22.43 %	16.80 %	
gestion contrats individuels et divers		6'621.59	41'271.17	0.18 %	523.28 %	
		4'399'142.83	5'171'761.85		17.56 %	
Droits provenant de l'étranger		644'780.00	629'940.67	2.75 %	-2.30 %	
TOTAUX		22'942'707.01	22'876'045.14	100 %	-0.29 %	

Droits en litige		2016	2017
Droits de gestion collective obligatoire			
Autorisation répertoire dramatique (encaissés)	copie privée TC 12	-	654'204.45
Droits de gestion collective obligatoire par délégation			
Audiovisuel francophone (à recevoir)	TC 12	-	1'014'470.60
TOTAUX		-	1'668'675.05

Commentaires (tableaux ci-contre)

La perception des droits reste stable: CHF 22'876'045.– (-0.29 % par rapport à 2016). Toutefois, la majeure partie du tarif commun 12 (copie privée par le biais de la mise à disposition de set-top-boxes avec mémoire et de services d'enregistrement virtuel privés) n'a pas été prise en compte en raison du litige qui pourrait nous amener à devoir rendre l'intégralité de cette perception qui représente au total CHF 1'668'675.05 (CHF 654'204.45 pour le domaine dramatique et CHF 1'014'470.60 pour l'audiovisuel).

1.1 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

Ces droits proviennent des tarifs communs des sociétés de gestion suisses, selon des conditions approuvées par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins. La présente rubrique concerne de tels droits que la SSA perçoit et répartit en vertu de l'autorisation de gestion qui lui a été accordée par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI).

Autorisation de gestion pour le répertoire dramatique

La diminution de ces droits (-4.78 %) provient principalement du litige concernant le tarif commun 12 (CHF 654'204.45 n'ont pas été pris en considération), les perceptions du tarif commun 1 (droits de retransmission) étant en revanche en progrès. L'apparent recul du tarif commun 9 est dû à des décalages temporels dans la comptabilisation.

1.2 GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE PAR DÉLÉGATION

Cette rubrique concerne les droits de gestion collective obligatoire perçus en Suisse, dont la répartition par la SSA ne résulte pas directement de l'autorisation de gestion de l'IPI.

Œuvres audiovisuelles francophones

Ces droits nous sont dévolus conformément à la convention qui nous lie à SUISSIMAGE depuis 1998. Les variations par rapport aux perceptions précédentes s'expliquent, d'une part, par une augmentation du tarif commun 1 (droits de retransmission) et, d'autre part, par le litige concernant le tarif commun 12 (CHF 1'014'470.60 ont été retenus chez SUISSIMAGE).

1.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE VOLONTAIRE

DROITS D'ÉMISSION

SRG SSR

La SRG SSR reste l'usagère la plus importante des œuvres qui constituent le répertoire de la SSA et les perceptions y sont restées stables. Pour la télévision, ce poste comprend les utilisations d'accompagnement du programme de l'exercice passé en revue, c'est-à-dire la mise à disposition des œuvres pour une durée limitée sur le site Internet (télévision de rattrapage et vidéo à la demande gratuite).

Radios et télévisions privées, locales et régionales

Le délai entre diffusion et perception fluctue fortement, tout comme la programmation de notre répertoire, ce

qui explique aussi la forte variation des encaissements et du volume des utilisations dans ce domaine. La SSA représente deux sociétés sœurs suisses dans ce domaine de gestion, en vertu d'une convention de collaboration particulière. Les radios sont gérées sur la base de la convention de collaboration avec Prolitteris conclue en 2000 et la perception ne comprend que les diffuseurs suisses romands.

VIDÉO À LA DEMANDE/INTERNET

Ce poste qui comprend notamment les recettes de vidéo à la demande (tant « à l'acte » que par abonnement, en télévision de rattrapage ou non), est en forte progression mais reste toujours sans signification par rapport à l'ensemble des perceptions. Pour les diffuseurs, ces utilisations sont de plus en plus souvent englobées dans les forfaits couvrant principalement les droits d'émission et ne sont donc pas comptabilisées dans la présente rubrique.

1.4 DROITS DE GESTION INDIVIDUELLE

Droits de représentation scénique

Dépassant pour la première fois les 5 millions, les perceptions marquent un nouveau record, supplantant celui de 2015. Ce chiffre témoigne de la vitalité du spectacle vivant en Suisse romande et de l'attractivité du répertoire géré par la SSA. Elle gère annuellement les droits relatifs à plus de 11'000 représentations. L'optimisation des processus telle que la dématérialisation de certaines transactions, permet de traiter toujours plus de dossiers sans augmenter les effectifs. 80.24 % des perceptions proviennent de représentations en Suisse romande, 13.37 % de Suisse allemande, 5.63 % de Suisse italienne et enfin, celles effectuées par la SSA directement dans d'autres pays 0.76 % (notamment en Allemagne et en Autriche).

1.5 DROITS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Pour l'exploitation des œuvres créées par ses membres, la SSA a reçu des redevances provenant de 19 sociétés établies dans 19 pays différents: Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Russie. De plus, certaines sociétés nous transfèrent des sommes qui proviennent d'exploitations réalisées dans d'autres pays que le leur. Les perceptions 2017 reflètent surtout les difficultés économiques dans certains Etats, mais aussi l'exportation modeste de nos œuvres.

RÉVISION DU DROIT D'AUTEUR | DANS LA BONNE DIRECTION

Le 22 novembre 2017, le Conseil fédéral a publié son message accompagnant le projet de révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins. La SSA accueille positivement ce projet issu d'un compromis élaboré par un groupe de travail. Mais rien n'est acquis: le projet entre maintenant dans sa phase parlementaire.

La Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga avait été claire à l'issue de la deuxième série de réunions du groupe de travail «AGUR 12» qu'elle avait convoqué dès 2012: seul un compromis reflétant tous les intérêts pourra faire aboutir cette révision.

Droit à rémunération pour la vidéo à la demande

A la très grande satisfaction de la SSA, le projet comporte un droit à rémunération en faveur des auteurs et interprètes lorsque leurs œuvres sont utilisées dans le cadre d'offres de vidéo à la demande (par abonnement ou œuvre par œuvre, à titre gratuit ou payant). Les rémunérations seront encaissées auprès de l'opérateur qui constitue le dernier maillon de la chaîne de distribution vers le public. Le droit à rémunération ne pourra être géré que par une société de gestion agréée et cela sera lié à la surveillance habituelle par l'Etat. Ce droit étant inaliénable, les auteurs ne pourront ni le transférer par contrat ni y renoncer.

Si les œuvres théâtrales ne sont plus discriminées comme on pouvait le craindre en juin 2017, la liste d'exceptions constitue toujours l'un des écueils de la nouvelle disposition proposée. De nombreuses catégories d'œuvres en seraient exclues et on doit espérer que la rédaction imparfaite concernant le sort des œuvres commandées par les diffuseurs finira par être rectifiée. Un autre inconvénient majeur de la version actuelle du texte, c'est la substitution de la rémunération négociée sur la base du droit exclusif de mise à disposition par ce nouveau droit à rémunération. Les auteurs possèdent déjà un droit exclusif d'autoriser ou d'interdire l'utilisation de leur œuvre en vidéo à la demande. Ils le négocient avec les producteurs qui commercialisent les œuvres. Pour assurer une rémunération plus équitable aux auteurs, le nouveau droit à rémunération doit exister clairement en parallèle au droit exclusif déjà présent. Le droit exclusif et le droit à rémunération ne seraient pas négociés avec les mêmes entités – producteur du film et opérateur de la plateforme de vidéo à la demande – alors que ces dernières bénéficient toutes des retombées de la commercialisation de l'œuvre. Malheureusement, la proposition actuelle de loi prévoit de substituer les conditions négociées contractuellement avec le producteur par ce nouveau droit à rémunération. On peut donc craindre que la mise en pratique de cette nouvelle prérogative s'avère problématique et n'apporte pas de réel progrès aux auteurs.

D'ores et déjà, le projet d'introduction de ce nouveau droit a fait l'objet d'attaques. La SSA espère que les auteurs et les interprètes de tous répertoires sauront se fédérer pour obtenir une amélioration globale des inconvénients qui subsistent dans le projet publié.

Licence collective étendue

Le nouvel instrument de la licence collective étendue vise à faciliter l'acquisition de licences dans des cas particuliers. Les sociétés de gestion pourront conclure des accords portant sur de telles utilisations de masse, en les étendant aux droits des titulaires qui ne leur sont pas affiliés. Ces derniers ont toutefois la possibilité de retirer leurs droits de la licence collective étendue, laquelle ne doit pas nuire à l'exploitation commerciale des œuvres. Souple, cette nouvelle disposition permettra d'adapter les modalités de gestion des droits d'auteur aux progrès technologiques et aux changements de société.

Mesures contre le piratage

Les mesures proposées restent plutôt timides, tablant sur l'autorégulation des prestataires et visant les hébergeurs situés en Suisse. On prévoit tout de même de nouvelles règles pour éliminer plus efficacement les contenus illicites des serveurs et empêcher leur réapparition immédiate. En revanche, aucune mesure concernant le blocage d'accès à des sites qui violeraient même massivement les droits d'auteur n'est prévue, ce qui laisse notamment les coudées franches aux sites étrangers.

Contrairement à beaucoup d'autres pays, on pourra continuer en Suisse à télécharger les contenus sans se soucier de la légalité de la source.

Pas de mise sous tutelle des coopératives de gestion

La SSA constate avec satisfaction que l'opposition déterminée aux tentatives de mise sous tutelle prévues dans l'avant-projet publié en décembre 2015 a porté ses fruits. En effet, plus aucune atteinte à la liberté économique des auteurs et de leurs coopératives de gestion de droits ne figure dans le projet qui vient d'être publié.

Jürg RUCHTI,
Directeur SSA

Ce texte est une version partielle de l'article complet paru dans le numéro 121 du *Journal de la SSA* au printemps 2018.

2 Taux de frais et commissions

2.1 TAUX DE FRAIS BRUT

(CHF)	2016	2017
Encaissements des droits après déduction des commissions d'encaissement prélevées par les sociétés perceptrices	22'942'707.01	22'876'045.14
Quote-part des commissions d'encaissement prélevées par les sociétés perceptrices	179'539.97	150'223.98
Valeur locative sur propriété immobilière (produit)	-	-
Autres produits	338'613.30	333'594.60
Recette totale	23'460'860.28	23'359'863.72
Valeur locative sur propriété immobilière (charge)	-	-
Frais, y compris commissions d'encaissement	3'442'769.08	3'413'688.27
Frais totaux	3'442'769.08	3'413'688.27
Taux de frais brut (par rapport à la recette totale)	14.67 %	14.61 %

Le taux de frais brut met en relation les charges totales de la SSA avec le total des droits encaissés, tout en prenant également en considération les sommes que la SSA abandonne à des sociétés suisses tierces au titre de la perception concrète des droits soumis à la gestion collective obligatoire sur le plan opérationnel. C'est la méthode de calcul du taux de frais brut que recommandent les experts mandatés en 2015 par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle pour effectuer une analyse des coûts des sociétés de gestion de droits d'auteur suisses.

2.2 COMMISSIONS SUR LA PERCEPTION DES DROITS

Le rapport du total des commissions prélevées à celui des droits encaissés définit un taux moyen des commissions (parfois aussi appelé « taux de frais net ») qui s'élève pour cette année à 12.81% (12.75% en 2016). Stable en comparaison annuelle, ce taux avait continuellement baissé lors des cinq exercices précédents. Par ailleurs, les sociétaires de la SSA bénéficient d'une attribution sur un compte-retraite calculée sur les droits nets versés dans l'année écoulée si ceux-ci ont atteint CHF 1'000.-.

3 Flux financier relatif à la gestion des droits

(CHF)	2016	2017
Droits perçus non encore répartis en début d'exercice	15'528'813.36	15'293'846.50
Droits de représentation scénique facturés ou notes de crédit établies, mais pas encore encaissés au 31 décembre de l'année précédente	47'534.54	28'179.99
Droits encaissés durant l'exercice	22'942'707.01	22'876'045.14
Commissions	-2'926'199.78	-2'931'288.19
Attribution Fonds Culturel	-1'217'360.88	-1'301'149.84
Attribution Fonds de Secours	-646'137.74	-509'541.21
Attribution Fonds de Solidarité	-9'364.33	-9'531.07
Droits encaissés durant l'exercice (en litige)	-	654'204.45
Droits de représentation scénique facturés ou notes de crédit établies, pas encore encaissés au 31 décembre	-28'179.99	26'483.79
Droits payés aux membres de la société durant l'exercice	-3'752'375.60	-4'262'376.46
Droits payés aux sociétés sœurs durant l'exercice (nationales ou internationales)	-14'552'824.71	-14'120'396.20
Bons de reprises de sociétés sœurs (erreurs de versement), retenues IDA et d'impôt à la source	-93'276.59	-80'868.95
Arrondis lors des transferts - différences de change	511.21	24.99
Droits perçus non encore répartis en fin d'exercice	15'293'846.50	15'663'632.94

4 Répartition des droits

Rubrique générale	Détail	2016 CHF	2017 CHF	% de la répartition totale	Ecart en%
Droits de gestion collective obligatoire					
autorisation répertoire dramatique	TC 1+2+3	2'826'868.98	2'843'158.75		
	TC 4+5+6+12	648'557.50	742'848.10		
	TC 7+9+10	157'015.68	156'528.84		
		3'632'442.16	3'742'535.69	20.27 %	3.03 %
Droits de gestion collective obligatoire par délégation					
audiovisuel francophone	TC 1 à 12	4'111'166.59	4'126'330.15	22.35 %	0.37 %
audiovisuel non francophone	TC 1 à 12	189'443.80	174'280.30		
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	165'346.62	161'201.30		
		354'790.42	335'481.60	1.82 %	-5.44 %
droits provenant du câble étranger		9'707.99	4'317.00	0.02 %	-55.53 %
		4'475'665.00	4'466'128.75		-0.21 %
Droits de gestion collective volontaire					
	droits d'émission SRG SSR	5'987'630.91	5'417'821.43		
	radios et TV locales/privées	44'848.14	54'039.73		
	divers (sociétés sœurs)	25'346.30	10'864.70		
		6'057'825.35	5'482'725.86	29.69 %	-9.49 %
droits de reproduction		16'844.88	9'670.57		
video on demand / Internet		31'372.13	4'010.04		
		48'217.01	13'680.61	0.07 %	-71.63 %
		6'106'042.36	5'496'406.47		-9.98 %
Droits de gestion individuelle					
droits de représentation scénique	théâtre professionnel	3'176'504.56	3'778'964.55		
	théâtre amateur	337'510.83	325'426.31		
		3'514'015.39	4'104'390.86	22.23 %	16.80 %
gestion contrats individuels et divers		8'689.01	10'403.69	0.06 %	19.73 %
		3'522'704.40	4'114'794.55		16.81 %
Droits provenant de l'étranger		658'887.73	644'251.99	3.49 %	-2.22 %
TOTAUX		18'395'741.65	18'464'117.45	100 %	0.37 %

Commentaires

La répartition globale des droits est stable (+0.37% par rapport à l'an précédent). Il a été démontré que la SSA répartit très rapidement les droits encaissés.

La SSA a versé des redevances à 1'225 auteurs membres ou à leurs ayants droit. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires a diminué (-4.45%). Le montant total versé s'est élevé à CHF 4'262'376.46 (+13.59%). Elle a versé des droits à 28 sociétés étrangères établies dans 20 pays (Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Croatie, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Russie). De plus, elle a réparti des droits à trois sociétés sœurs suisses.

La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés sœurs. Elle n'a pas modifié ses règles générales de répartition durant cet exercice. Les principaux délais de répartition sont les suivants, à condition que les déclarations d'œuvres aient été reçues à temps:

- Droits d'émission SSR: 2 à 3 mois après la diffusion, sur la base du tarif provisoire;
- Droits de représentation et droits en provenance de l'étranger: à la fin du mois, à condition que l'encaissement soit intervenu avant le 20 du même mois;
- Droits de gestion collective obligatoire: au cours du second semestre de l'année suivante.

4.1 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

Œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques

Dans ce domaine, la SSA est au bénéfice d'une autorisation de gestion de droits accordée par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle. La répartition ordinaire relative aux exploitations 2016 a été effectuée en fin d'exercice 2017, pour un total de CHF 3'647'550.10 (ce montant englobe le solde des droits 2010 qui était resté non réparti). Après une baisse l'an précédent, les tarifs minutaires versés pour les exploitations liées aux diffusions des chaînes suisses ont à nouveau augmenté, en raison de la hausse des sommes disponibles à la répartition et de la diminution des volumes minutaires à rémunérer.

La SSA a aussi procédé à la répartition de droits restés en suspens concernant des exploitations 2014, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2010.

4.2 GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE PAR DÉLÉGATION

Œuvres audiovisuelles

En vertu de la convention de collaboration avec SUISIMAGE, la SSA est responsable de la répartition des droits soumis à la gestion collective obligatoire en ce qui concerne les auteurs d'œuvres audiovisuelles francophones. Lors de la répartition ordinaire concernant les exploitations 2016, effectuée en décembre 2017, CHF 4'008'852.- ont été versés aux ayants droit suisses et étrangers. 30 programmes de télévision ont été pris en considération pour cette répartition. Comme d'habitude, la coordination des travaux entre la SSA et SUISIMAGE s'est déroulée de manière très efficace.

4.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE VOLONTAIRE

Droits d'émission

Pour les diffusions de la SSR, un premier versement basé sur le tarif provisoire est effectué dans les deux à trois mois après le passage à l'antenne. Lorsque l'analyse de l'année complète est suffisamment avancée, la SSA détermine le tarif définitif et verse un éventuel complément. Versé au printemps 2017 pour les diffusions 2015, ce complément était de 11.76 % du tarif provisoire pour la télévision et de 14.3 % pour la radio. Pour cette même période, la proportion de droits versés aux membres de la SSA est de 11 % pour la télévision et de 29.19 % pour la radio.

Le tarif provisoire concernant les premières et deuxième chaînes de télévision avait été augmenté pour les diffusions 2010, incluant la rémunération au titre de la télévision de rattrapage. Ce même tarif provisoire a ensuite été maintenu jusqu'en 2017. Quelques droits restés en suspens pour des diffusions des années antérieures ont également été réglés.

Il y a une diminution des droits d'émission répartis pour la SSR (-9.52 %) qui découle principalement d'une diminution du volume global d'utilisation. Les répartitions pour les diffuseurs locaux, régionaux et privés interviennent dans l'année qui suit les diffusions, sous la forme d'un seul versement. Nous notons une augmentation en raison de décalages (irrégularités dans la réception des données nécessaires à la répartition).

4.4 DROITS DE GESTION INDIVIDUELLE

Droits de représentation

Conséquence logique du niveau record des perceptions, les droits répartis ont augmenté de 16.8 %. La proportion des droits versés aux membres de la SSA est élevée (41 %, +5 points). En théâtre professionnel comme en amateur, on peut se réjouir que les œuvres créées par des auteurs membres de la SSA dominent le classement des œuvres générant les plus importantes sommes.

Par genre, ce sont le théâtre de texte (accompagné de musique ou non) et les spectacles d'humour qui génèrent le plus de recettes, suivis à quasi-égalité par les spectacles dramatico-musicaux et les œuvres chorégraphiques.

4.5 DROITS EN PROVENANCE DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

581 membres de la SSA (55 de moins qu'en 2016) ont bénéficié de recettes résultant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger. Les droits de représentation et les droits d'émission, provenant (dans l'ordre d'importance) de France, d'Italie et d'Allemagne représentent leurs sources de revenus les plus importantes.

Au total, les droits répartis provenaient de 19 pays différents: Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Russie.

5 Relations extérieures

5.1 SOCIÉTÉS SŒURS SUISSES

Le Comité de coordination des cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur et droits voisins s'est réuni régulièrement. Les travaux de ce comité portent sur tous les sujets qui sont d'un intérêt commun: tarifs communs concernant les utilisations soumises à la gestion collective obligatoire, relations publiques, évolutions législatives et affaires internationales.

Sont des fruits de cette collaboration:

- l'action politique sous la dénomination « SWISSCOPYRIGHT »;
- le site www.swisscopyright.ch est régulièrement actualisé;
- le programme de sensibilisation des adolescents « Respect copyright » et la collaboration avec l'association « La Lanterne Magique ».

De plus, plusieurs groupes de travail spécifiques ont œuvré dans différents domaines, notamment les évolutions technologiques et la révision de la Loi sur le droit d'auteur (LDA). L'étroite collaboration entre la SSA et SUISSIMAGE s'est poursuivie dans le cadre de réunions régulières des directions, ainsi que des rencontres entre collaborateurs impliqués dans la gestion des droits. Les deux sociétés organisent en commun leur présence lors des festivals de Soleure et de Locarno. La collaboration s'étend également aux fonds culturels. Sur le plan international, la pratique de signature des contrats tripartites entre la SSA, SUISSIMAGE et les sociétés représentant le répertoire audiovisuel s'est poursuivie. Enfin, le comité de coordination comportant des délégués des conseils d'administration et des directions, s'est également réuni.

5.2 AUTRES ORGANISATIONS SUISSES

La SSA est membre ou soutient de nombreuses organisations suisses, parmi lesquelles il convient de mentionner la publication juridique *SIC!*, le Forum Suisse pour le Droit de la Communication, *Ciné-Bulletin*, *Culture EnJeu*, Cinésuisse (Association faîtière de la branche suisse du cinéma et de l'audiovisuel), Médias Pour Tous, SAFE (Association suisse de lutte contre la piraterie), ALAI Suisse (Association Littéraire et Artistique Internationale); la participation à d'autres organisations est mentionnée dans le chapitre consacré au Fonds Culturel. En outre, la SSA est représentée au conseil de fondation de FOCAL. SUISSCULTURE, dont la SSA fait partie, a poursuivi son engagement en faveur des créateurs, notamment à l'égard des autorités et

du monde politique. Elle a continué d'orchestrer les voix des artistes dans le cadre des travaux concernant la révision de la LDA et les médias du service public. Membre fondateur aux côtés de SUISSIMAGE et de SWISSPERFORM, la SSA a continué à suivre les travaux de l'association ISAN Berne, créée en 2004 et ayant pour but une claire identification des œuvres audiovisuelles au moyen d'un numéro standardisé au plan international appelé « International Standard Audio-visual Number ». Jürg Ruchti a été élu à la présidence d'ISAN Berne en septembre 2017. La SSA a perpétué et renforcé ses relations avec plusieurs associations professionnelles dans les domaines audiovisuel, scénique et littéraire.

5.3 AFFAIRES PUBLIQUES

Sous l'égide de SWISSCOPYRIGHT, les cinq sociétés de gestion de droits d'auteur suisses coordonnent leurs travaux pour accompagner la révision de la Loi sur le droit d'auteur. Au printemps 2017, un nouveau compromis du groupe de travail AGUR12 - convoqué à nouveau en août 2016 - avait été trouvé. Fin novembre, le message du Conseil fédéral avec le projet de loi a été publié. Vous trouverez en page 6 notre position à ce sujet. La révision entre en phase parlementaire et SWISSCOPYRIGHT l'accompagnera attentivement. Le regroupement édite désormais une lettre de session pour informer les députés à l'Assemblée fédérale sur ses activités et ses positions, parfois en réaction aux interventions parlementaires. SWISSCOPYRIGHT y a également dénoncé le phénomène du transfert de valeurs: la création de valeurs en ligne grâce à l'utilisation des œuvres ne profite guère aux artistes et auteurs, mais massivement aux plateformes numériques et aux géants de l'internet.

La question du service public et l'enjeu crucial du scrutin sur l'initiative dite « No Billag » (« Oui à la suppression des redevances radio et télévision - suppression des redevances Billag ») a mené à une mobilisation inégalée des milieux culturels à partir de fin septembre. La SSA s'est alors résolument engagée dans la campagne: son président comptait parmi les membres fondateurs de l'« Association contre la disparition des radios et TV » romande, alors que son directeur a rejoint les rangs du bureau de ce même comité politique qui était au cœur de la campagne. Ses actions se sont alors multipliées: alerter les milieux culturels et d'autres organisations à but non lucratif, levée de fonds, coordination

avec d'autres cellules d'action dans la culture, solliciter l'intervention d'artistes par le biais de déclarations, d'interviews ou de contenus pour les réseaux sociaux; participer à des événements, contribuer à la fabrication de spots pour le cinéma, éditer un journal spécial sur la question. Les membres du Conseil d'Administration, Stéphane Mitchell et Fulvio Bernasconi, se sont engagés intensément dans la campagne et ont notamment tenté d'impliquer des personnalités d'autres domaines tels que le sport. La SSA a pris l'initiative de mobiliser les acteurs culturels pour des interventions dans la presse et sur les réseaux sociaux. Début décembre, elle a suscité un groupe Facebook, modéré par Nathalie Jayet et Jürg Ruchti, intitulé « Artistes contre No Billag » qui comptait 5'500 membres en fin de campagne. La SSA a servi de base logistique pour la distribution de matériel, une partie du personnel a agi dans les distributions publiques d'informations, sans parler des interventions sur les réseaux sociaux. Elle a géré le canal YouTube de la campagne, édité plusieurs infolettres spéciales et alimenté l'espace numérique en contenus créés par beaucoup de ses sociétaires qu'elle remercie sincèrement de leur engagement.

5.4 RELATIONS INTERNATIONALES

CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs)

La CISAC regroupe 239 sociétés de droits d'auteur dans 123 pays sur tous les continents, représentant tous les répertoires (musique, dramatique, audiovisuel, littéraire ainsi que les arts graphiques et plastiques). La SSA a participé aux réunions et conférences suivantes :

- Le Comité européen de la CISAC qui traite principalement des évolutions juridiques en Europe ;
- La Commission technique pour les œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles (CTDLV) qui se consacre au perfectionnement des outils techniques indispensables à l'efficacité des sociétés ;
- Le Comité technique « Médias » dédié aux débats techniques liés à la gestion des droits dans ce domaine ;
- Divers groupes de travail et comités de gestion d'outils concernant la SSA sur le plan opérationnel ;
- L'assemblée générale de la CISAC et le congrès « Writers & Directors Worldwide ».

« Writers & Directors Worldwide », le Conseil international des auteurs dramatiques, littéraires et audiovisuels de la CISAC, mène le combat pour améliorer la

condition des auteurs sur le plan mondial. Le Directeur de la SSA accomplit un mandat de suppléant au Comité des systèmes de l'information (ISC) et fait partie du nouveau Conseil consultatif restreint de sept sociétés du Comité régional européen de la CISAC. Il poursuit également ses activités au Comité exécutif de la CTDLV.

5.5 AFFAIRES EUROPÉENNES

La SAA (Société des Auteurs Audiovisuels), qui regroupe 31 sociétés de gestion collective (dont la SSA) représentant plus de 120'000 scénaristes et réalisateurs européens de 23 pays, a pour but de faire valoir les intérêts de ces auteurs auprès des instances de l'Union européenne. En son sein, les sociétés peuvent échanger au sujet de la politique générale et les stratégies de communication. La SAA les met en œuvre sur le plan de la politique européenne.

Les travaux de l'Union européenne sur le projet de directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique se poursuivent. L'introduction paneuropéenne d'un droit à rémunération inaliénable au profit des auteurs d'œuvres audiovisuelles, géré par leurs sociétés de gestion, est l'enjeu principal autour duquel la SAA intensifie ses activités de lobbyiste. Fin 2017, la tendance était plutôt à l'introduction d'un simple principe de rémunération équitable dans les contrats d'auteur - la partie n'est donc pas gagnée, la SAA mobilise les réalisateurs, lance des pétitions et multiplie les contacts avec les parlementaires européens et nationaux.

La SAA défend aussi le principe selon lequel il y a retransmission d'un programme même lorsque son diffuseur l'injecte directement dans le système de l'opérateur de retransmission. La SAA revendique donc que l'auteur soit rémunéré tant pour la diffusion que pour la retransmission lorsque ce procédé est utilisé ; elle propose des amendements afin que le projet de règlement européen en cours d'élaboration garantisse la responsabilité conjointe des diffuseurs et des distributeurs pour la retransmission par injection directe et souhaite que cette utilisation soit soumise à la gestion collective.

La SAA travaille aussi souvent que possible en commun avec les associations faïtières européennes des scénaristes (FSE) et réalisateurs (FERA), ainsi que d'autres associations qui défendent les intérêts des artistes.

6 Membres

6.1 ÉVOLUTION

Au 31 décembre 2017, l'effectif des membres de la société est de 3'055 auteurs et ayants droit. La SSA a enregistré 109 nouvelles adhésions et 53 révocations de mandats de gestion (démissions comprises).

La SSA déplore les décès de François Conod, Annette Hutter Perrier (Anne Perrier), Jacques-Eric Morzier, Sophie Perrier, René Quellet et Robert-Frédéric Rudin.

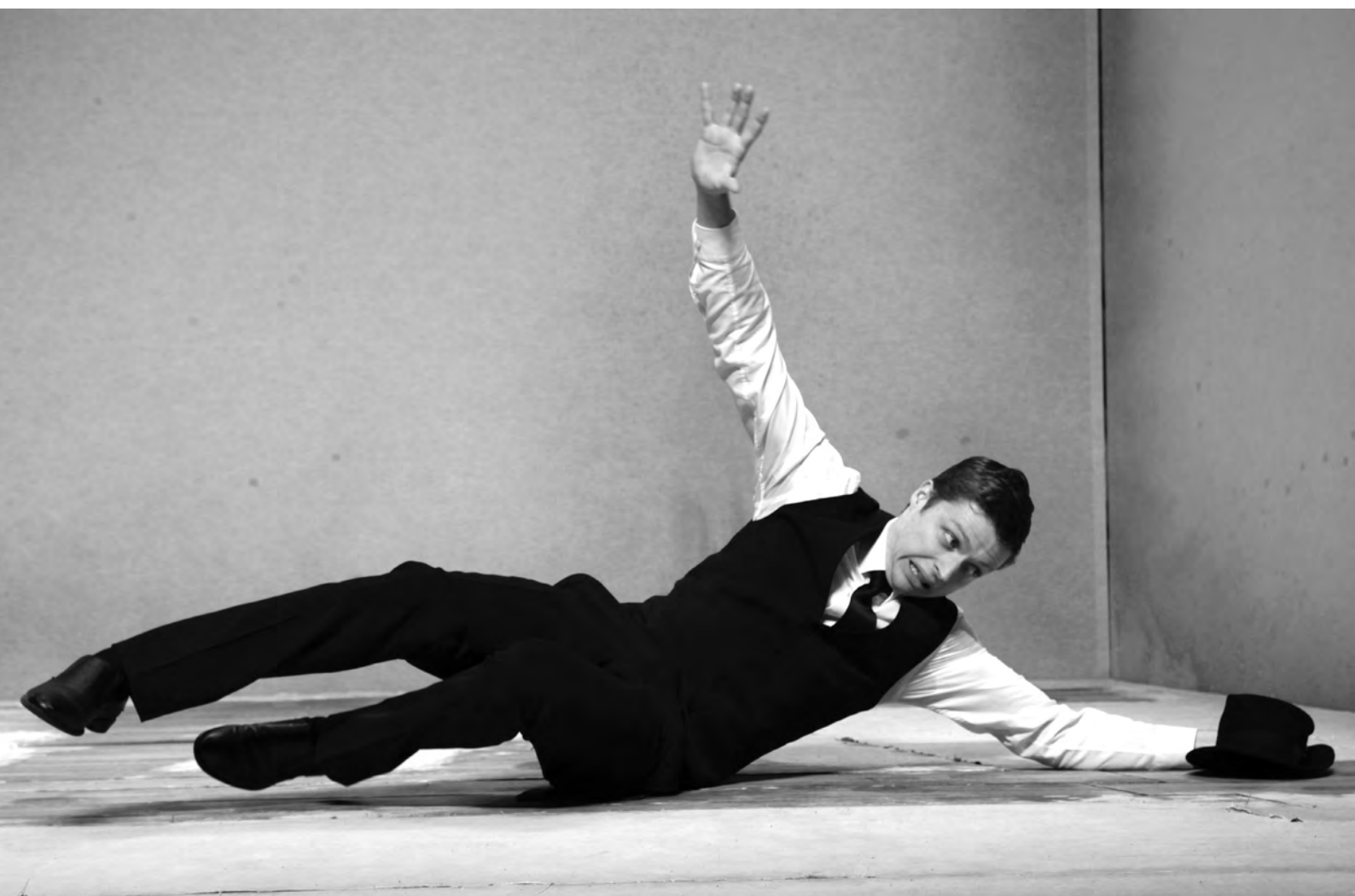
6.2 DÉCLARATIONS D'ŒUVRES

Les membres ont déclaré 1'877 œuvres au répertoire de la SSA, soit 283 œuvres de plus que l'an précédent (+17.7%), battant ainsi le chiffre record de l'année 2015.

6.3 SERVICES AUX MEMBRES

En plus de la gestion des droits, la SSA propose à ses membres de nombreuses prestations, dont :

- conseil juridique gratuit
- élaboration de contrats modèles
- Fonds de Secours (prévoyance retraite) et de Solidarité
- publication du *Journal de la SSA* (trois fois par an)
- *Infolettre* la newsletter trimestrielle (français/allemand), ainsi que la page Facebook (multilingue)
- carte de membre donnant droit à des réductions dans certains lieux culturels
- usage gratuit de la salle multifonction « Michel Soutter » ainsi que de la salle de conférence
- contribution à l'attribution d'un ISAN (International Standard Audiovisuel Number) pour leurs œuvres audiovisuelles
- service de dépôt de manuscrits (gratuit pour les membres)
- avances sur droits



7 Les fonds

7.1 FONDS DE SOLIDARITÉ

Ce fonds vient en aide aux membres qui se trouvent dans des difficultés financières par des prêts ou des dons.

En 2017, un seul membre a sollicité la SSA pour un soutien d'un montant de CHF 5'000.–, ce qui est une baisse importante par rapport à l'année précédente. Au 31 décembre, 8 membres doivent encore rembourser le fonds pour un montant total de CHF 34'887.28. Enfin, le Fonds de Solidarité n'a pas été utilisé pour couvrir des droits d'auteur que la SSA n'aurait pas été en mesure de percevoir.

7.2 FONDATION DE PRÉVOYANCE « FONDS DE SECOURS DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS (SSA) »

La Fondation a pour but de réaliser une prévoyance retraite et décès pour les auteurs sociétaires.

L'Assemblée générale de la SSA de juin 2017 a fixé à 2.80 % le taux attribué au Fonds de Secours sur la retenue générale de 10 % en faveur des fonds sociaux et culturel. En fonction des droits encaissés, une somme nette de CHF 449'541.21 (soit CHF 509'541.21 moins la participation aux frais de la SSA de CHF 60'000.–) a été attribuée à la Fondation. Le taux de 15 % a été reconduit pour calculer les primes uniques au titre des prestations de vieillesse. En 2017, 328 auteurs répondaient aux conditions du règlement pour bénéficier d'une prime unique, c'est-à-dire avoir plus de 25 ans, au moins 1 année de sociétariat et avoir perçu au moins CHF 1'000.– de droits d'auteur durant 2016. Dans le cadre des mesures transitoires, 15 rentes ont été payées. Au 31 décembre 2017, la fondation gérait 757 comptes nominatifs. L'intérêt de rémunération des capitaux s'est élevé à 0.50 % en 2017. La participation aux excédents d'assurance attribuée en début d'année au bénéfice de la prévoyance des assurés correspondait à 0.48 % des avoirs vieillesse. Ces derniers ont donc été rémunérés au total à 0.98 %.

Le Conseil de Fondation s'est réuni une fois, au mois de mai 2017. Il a approuvé les comptes, fixé le taux pour calculer les primes uniques et nommé la fiduciaire Wuarin & Chatton SA comme organe de révision. Au 31 décembre 2017 le Conseil de Fondation se composait de M^e Philippe Zoelly – Président, M. Vincent Kücholl – Vice-Président, M. Patrick Willy – Secrétaire, Mmes Emanuelle Delle Piane, Christiane Kolla Barnes, Emmanuelle de Riedmatten et M. Jean-Marie Chataignier – Membres.

7.3 FONDS CULTUREL

377 auteurs ont participé à ses concours et actions dont 152 ont reçu un soutien. De plus, 9 prix ont été accordés dans les principaux festivals de films en Suisse. Le montant total des dépenses du Fonds Culturel, y compris celles des frais d'organisation, de jurys et de fonctionnement, est de CHF 1'523'163.43.

SOUTIEN AUX CRÉATEURS DE L'AUDIOVISUEL

Bourses SSA 2017 pour l'écriture de scénarios de longs métrages de fiction (cinéma)

16 projets de scénarios ont été proposés au concours. Le jury international a attribué trois bourses de CHF 30'000.– chacune.

Bourses SSA 2017 pour l'écriture de scénarios de premiers longs métrages de fiction (cinéma)

43 projets ont été proposés au concours. Le jury international a attribué quatre bourses de CHF 20'000.– chacune.

Bourses SSA 2017 pour le développement de films documentaires (longs métrages cinéma et télévision)

37 projets de films documentaires ont été proposés au concours. Le jury international a attribué quatre bourses de CHF 25'000.– chacune.

Atelier Grand Nord (Québec, 2017)

Cet atelier réunit une douzaine de scénaristes francophones et 7 scénaristes consultants qui travaillent ensemble sur des scénarios. Il consiste en des rencontres individuelles et discussions collectives entre scénaristes et consultants. La participation suisse (CHF 12'150.–) est prise en charge par la SSA pour trois quarts et par FOCAL pour un quart.

Prix SSA / SUISSIMAGE dans les festivals de cinéma 2017

Les Fonds culturels de la SSA et de SUISSIMAGE ont financé, à parts égales, des prix dans les festivals suivants :

Journées de Soleure

Prix de la relève pour le meilleur court métrage dans la section UpComing Talents: CHF 15'000.–

Prix du public pour les trois meilleurs films d'animation suisses: CHF 10'000.–

UpComing LAB: deux bourses d'encouragement de CHF 5'000.– chacune

Festival Visions du Réel – Nyon

Prix spécial du jury pour le film suisse le plus innovant, toutes sections confondues : CHF 10'000.–

Festival International du Film Fantastique – Neuchâtel

Prix du meilleur court métrage fantastique suisse : CHF 10'000.–

Festival international du court métrage – Winterthour

Prix du meilleur court métrage suisse : CHF 10'000.–

Festival du film d'animation Fantoche – Baden

Prix « Best Swiss » : CHF 10'000.–

Festival International de Films – Fribourg

Prix spécial du jury international : CHF 10'000.–

Soutien au développement créatif de longs métrages de fiction et d'animation (2017)

Ce programme commun vise à soutenir la phase dite de développement créatif par un soutien de CHF 50'000.– par projet de film. En 2017, le jury international a examiné les 16 dossiers soumis au concours et a attribué cinq soutiens de CHF 50'000.– chacun.

Cette action est arrivée à son terme fin 2017. Ainsi, de 2013 à 2017, 18 films ont été soutenus pour un montant global de CHF 900'000.–, mis à disposition par SSA et SUISSIMAGE à parts égales.

Fonds de production télévisuelle Sàrl

Il a été créé par SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et la SSA pour soutenir la production d'œuvres de fiction et de documentaire destinées exclusivement à la télévision. Participation de la SSA en 2017 : CHF 100'000.–

SOUTIEN AUX CRÉATEURS DE LA SCÈNE

TEXTES – EN – SCÈNES 2016/2017

Cet atelier d'écriture dramatique est financé par la SSA, Pro Helvetia, le Pour-cent culturel Migros, la Loterie Romande, la Fondation Ernst Göhner et la Fondation Jan Michalski et porté par le théâtre de l'Arsenic Lausanne et St-Gervais – Le Théâtre, Genève. Les 4 auteurs sélectionnés par le jury international ont développé leur écriture dramatique en résidence de septembre 2016 à mai 2017 ensemble avec leur dramaturge personnel. Chaque auteur reçoit une bourse de CHF 12'000.– et les frais relatifs aux dramaturges sont également assumés par l'atelier. La SSA y contribue avec CHF 40'000.– (répartis sur 2 ans) et en assume la coordination et le secrétariat.

« Réseau international SSA »

Promotion des auteurs sociétaires de la SSA et de leurs œuvres à l'étranger (2017)

Le Fonds Culturel a créé ce Réseau avec des théâtres et festivals de choix dans le but de contribuer activement à la promotion et au rayonnement international des auteurs sociétaires de la SSA. A fin 2017, le Réseau comptait 27 structures. Durant l'année 2017, dix soutiens ont été accordés pour un montant total d'environ CHF 42'000.–.

Soutiens SSA 2017 à la promotion internationale de spectacles d'auteurs sociétaires

Dans le but d'étendre la notoriété internationale d'auteurs sociétaires, la SSA, en collaboration avec la CORODIS (Commission Romande de Diffusion des Spectacles), soutient la promotion de spectacles en tournée à l'étranger s'il s'agit d'une œuvre d'un auteur membre de la SSA. En 2017, elle a pu soutenir à travers ce fonds 5 tournées internationales avec un montant de CHF 35'000.–.

Soutiens SSA 2017 à la commande d'écriture dramatique

Prise en charge jusqu'à 50% de la rémunération de commande de l'auteur par des compagnies ou des théâtres producteurs. En 2017, le Fonds Culturel a soutenu 14 projets d'écriture dramatique pour un montant total de CHF 75'000.–.

Aides SSA 2017 à l'édition d'œuvres théâtrales

Soutien de l'édition d'œuvres théâtrales d'auteurs sociétaires avec CHF 1'000 ou 2'000.– par publication. En 2017, six soutiens ont été accordés pour un montant total de CHF 8'000.–.

Bourses SSA 2017 pour la traduction de pièces de théâtre

En 2017, trois soutiens ont été accordés pour un montant total de CHF 9'500.–.

Prix SSA 2017 de l'humour

Le prix, doté de CHF 20'000.–, est attribué par un jury aux auteurs du meilleur spectacle de la saison 2016-17 (mai 2016 à mai 2017). La proclamation a eu lieu au Théâtre de Beausobre, Morges, dans le cadre du festival Morges-sous-Rire en juin 2017.

Soutien à l'écriture d'un spectacle d'humour

En 2017, 6 projets ont été proposés au concours. Le jury a attribué trois bourses de CHF 6'000.– chacune.

Bourses SSA 2017 pour la composition musicale dramatico-lyrique et la musique de scène

En 2017, le jury a attribué dix-huit bourses entre CHF 2'000.– et CHF 10'000.– pour soutenir la création originale de musique destinée à la scène. Le montant global des attributions s'est élevé à CHF 60'000.–.

Bourses SSA 2017 pour la création chorégraphique

Le jury a examiné les 17 projets soumis au concours et a attribué les cinq bourses en lice pour un montant total de CHF 66'000.–.

Concours radiophonique « GULLIVER »

Ce programme francophone a pour objectif de permettre aux auteurs d'écrire des œuvres originales destinées à la radiodiffusion. 130 projets, dont 23 suisses, ont participé à ce concours en 2017. 2 auteurs suisses ont été retenus parmi les 22 lauréats. La participation financière de la SSA s'est élevée à 4'375 euros.

Bourses SSA – FARS 2017 pour les auteurs des Arts de la Rue

En partenariat avec la Fédération des Arts de la Rue Suisses (FARS), la SSA attribue annuellement une à deux bourses destinées aux auteurs des arts de la rue, afin de favoriser la création de spectacles de rue originaux. Parmi 5 projets soumis au concours, le jury a attribué une bourse d'un montant de CHF 12'000.–.

Bourses SSA – KTV ATP 2017 pour les auteurs des arts du spectacle

En partenariat avec l'association KTV ATP, la SSA met au concours jusqu'à quatre bourses pour l'écriture d'œuvres scéniques de petit format dans le domaine des arts du spectacle (« Kleinkunst »). Parmi les 23 projets soumis au concours, le jury a attribué quatre bourses d'un montant total de CHF 12'000.–.

Soutien annuel à la FSSTA

La FSSTA (Fédération Suisse des Sociétés de Théâtre Amateur) a reçu comme chaque année un soutien de CHF 5'000.–. De plus, les troupes de théâtre amateur membres de la FSSTA obtiennent, sur demande, un soutien à la création ou à la tournée. En 2017, au total CHF 2'900.– ont été versés à quatre troupes.

Cotisations 2017

Le Fonds Culturel a pris en charge les cotisations annuelles pour les organisations suivantes: SUISSE-CULTURE, Memoriav, Fondation du Festival del film Locarno, Suisse Théâtre ITI, Les amis de la Cinéma-thèque Suisse, Fonction Cinéma, Cinésuisse, Coalition pour la diversité culturelle, Association ProCirque, KTV ATP (Association artistes – théâtres – promotion, Suisse), ACT (Association des créateurs du théâtre indépendant), Société Suisse du Théâtre, Litterature-Suisse. Montant total: CHF 12'630.–. Une contribution de CHF 7'500.– à la revue professionnelle *Ciné-Bulletin* a également été accordée.

Frais de jury

Pour toutes les actions du Fonds Culturel de l'année 2017, CHF 64'530.– ont été nécessaires pour couvrir les frais des jurys (honoraires ou salaires, charges sociales, frais de déplacement et de séjour).

Actions extérieures

Par ailleurs, les Commissions Scène et Audiovisuelle ont répondu favorablement à 31 demandes extérieures pour un montant total, en 2017, de CHF 172'558.–.



Retrouvez tous les noms des lauréats,
les projets soutenus
et les montants attribués sous
www.ssa.ch, rubrique « Action culturelle »

8 Organisation

8.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La 34^e Assemblée générale de notre coopérative, qui s'est déroulée le 17 juin 2017 au Petit Théâtre de Lausanne, a approuvé le rapport annuel et les comptes 2016. Dans son rapport aux membres, le Président Denis Rabaglia a fait part de l'évolution réjouissante sur les six derniers exercices de la SSA: une augmentation des encaissements de 18% accompagnée d'une baisse du taux moyen des commissions de 28%. Sans compter une augmentation des attributions aux actions culturelles de 55%.

Suite au rapport du Directeur Jürg Ruchti, l'assemblée a discuté de la Loi sur le droit d'auteur, actuellement en cours de révision. Elle a estimé injuste que les œuvres dramatiques ne soient pas mises au bénéfice d'un nouveau droit à rémunération pour la VoD, droit qu'il est prévu d'accorder aux œuvres audiovisuelles. Entretemps, la nouvelle version du projet de loi a rétabli cette injustice.

Les mandats d'administrateurs de Marielle Pinsard (scène) et d'Antoine Jaccoud (scène) ont été renouvelés pour une nouvelle période statutaire (2017-2020) alors que l'assemblée a élu trois nouveaux membres pour cette même période: Marie-Eve Hildbrand (audiovisuel), Stéphane Mitchell (audiovisuel), Stéphane Goël (audiovisuel).

La matinée s'est conclue sur une prestation étonnante du comédien-magicien Pierric Tenthorey.

8.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 15 membres issus désormais à parité de nos deux répertoires (7 de l'audiovisuel, 7 de la scène, 1 avocat), le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois en 2017. Ce sont très clairement les grands dossiers politiques qui ont été au centre de ses préoccupations. En premier, la révision en cours de la Loi sur le droit d'auteur (LDA). Dans la proposition qui sera discutée prochainement au Parlement, le conseil note avec satisfaction deux points pour lesquels il s'était engagé fermement, y compris lors des AG 2016 et 2017: l'absence de contrôle de l'Etat dans la gestion collective volontaire et l'inclusion des œuvres dramatiques dans le cadre d'un article assurant une rémunération inaliénable pour les exploitations VoD (deux enjeux fondamentaux pour notre coopérative). Enfin, le conseil s'est impliqué très tôt dans la campagne contre l'initiative « No Billag », anticipant la rudesse du débat et les risques qu'elle représentait pour nos répertoires et nos membres.

Au 31 décembre 2017:

Denis RABAGLIA – Président	● P	● P	●
Fabienne BERGER	●		
Fulvio BERNASCONI	●		
Christophe BUGNON	●	●	
Louis CRELIER	●		
Stéphane GOËL	●		
Marie-Eve HILDBRAND	●		
Zoltan HORVATH – Vice-Président	●		●
Antoine JACCOUD	●	●	●
Gérard MERMET	●		
Stéphane MITCHELL	●		●
Marielle PINSARD	●		
Manon PULVER	●		●
Yves ROBERT	● P	●	
M ^e Philippe ZOELLY			●

Commissions:

- Audiovisuelle
- Scène
- P Président(e)
- Communication
- Bureau

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises et les Commissions du Conseil (Audiovisuelle, Scène, Communication) ont tenu 10 séances. Quant au Bureau, il s'est réuni 8 fois.

8.3 RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.3.1. Commission Audiovisuelle

Durant ses quatre séances annuelles, la Commission Audiovisuelle s'est entre autres penchée sur certaines questions posées par la position des scénaristes suisses dans le développement de séries pour la RTS ainsi que la participation à un organe d'expertise pour des co-auteurs en conflit sur un partage de droits, actuellement en gestation au niveau suisse. Elle s'est interrogée sur les différents projets de plateformes VoD visant à mettre en avant la production audiovisuelle suisse. Au niveau de ses bourses écriture scénario remises chaque année à Locarno, elle a mis en évidence qu'un projet primé sur trois était devenu un film depuis la création de cette action culturelle. Enfin, conjointement avec son partenaire la Fondation culturelle SUISSIMAGE, elle a mis fin au programme de soutien au développement créatif de longs métrages de fiction et d'animation qui a primé 18 projets pour un montant de CHF 50'000.– chacun depuis 2013.

8.3.2. Commission Scène

Composée d'auteurs représentant les différents répertoires de la scène, la commission a siégé à 4 reprises durant l'année 2017 lors de séances ordinaires. Elle a suivi le traitement des différentes actions placées sous sa responsabilité et a continué son travail visant à leurs améliorations, notamment par le suivi et l'adaptation des règlements. Elle s'est questionnée sur la structure des jurys et a mis en œuvre une harmonisation des procédures concernant les différentes actions. Elle a mené l'évaluation et le suivi du soutien à la commande d'écriture dramatique sur l'expertise des dossiers soumis. La mise en place d'une action de soutien pour les auteurs des arts du cirque a été finalisée avec la collaboration de l'Association ProCirque, ouvrant la voie à une première édition en 2018. Par ailleurs, la Commission Scène a poursuivi son travail habituel concernant la gestion de droits, l'évolution des statistiques de perceptions scène et les usages concernant la pratique du métier d'auteur.

8.3.3. Commission Communication

La commission s'est réunie à deux reprises en 2017. Elle a poursuivi la consolidation de la nouvelle formule du *Journal de la SSA* qui complète désormais de manière satisfaisante par des articles de fonds les newsletters en ligne qui paraissent quatre fois par année. Dans le cadre de notre engagement contre l'initiative populaire « No Billag », la commission a décidé de la publication d'un numéro spécial tiré à 10'000 exemplaires et envoyé aux membres en janvier 2018, en plein cœur de la campagne.

8.4 DIRECTION

Jürg RUCHTI	Directeur
Patrick WILLY	Directeur des Finances et Ressources Humaines, avec fonction de Directeur adjoint

8.5 ORGANE DE RÉVISION

ALBER & ROLLE, Experts-comptables Associés S.A., Genève



8.6 PERSONNEL

Au 31 décembre 2017, l'effectif total s'élève à 17.43 postes assurés par 22 personnes. La diminution de l'effectif entre décembre 2016 et décembre 2017, soit -0.37 poste à plein temps, est liée à +0.10 pour la suppléance partielle à un congé maternité et -0.47 en conséquence de l'amélioration de l'efficacité dans les processus.

Mutations entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018

Sophie Martin a été engagée, pour une période déterminée d'octobre à décembre 2017 au sein du Département Scène, afin d'aider à résorber le retard accumulé durant des absences de longue durée en raison de maladie et d'un congé maternité.

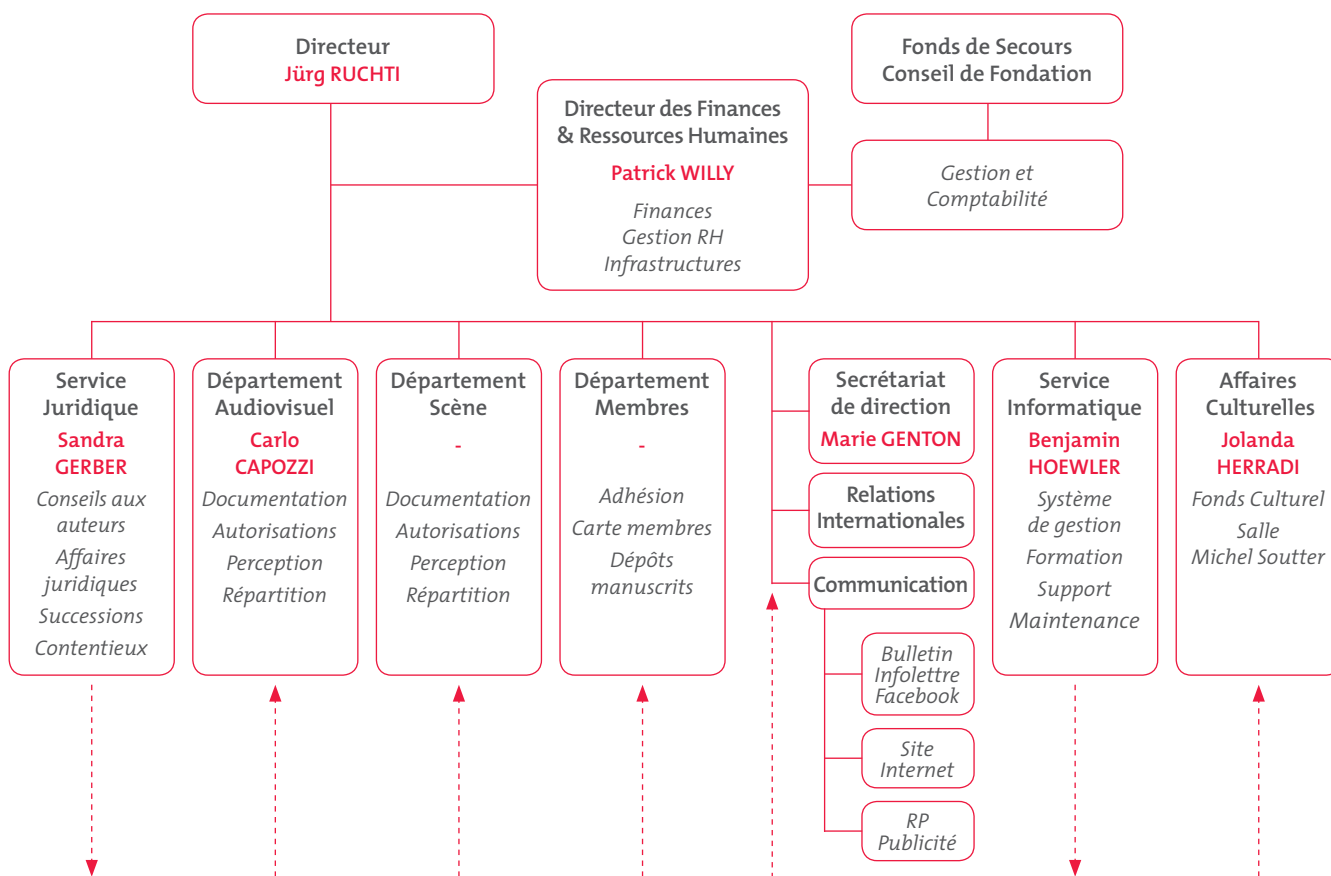
Geneviève Nosedà, secrétaire des Ressources Humaines et de l'administration générale, a cessé son activité le 31 mars 2018 pour une préretraite. Son poste n'a pas été repourvu et ses tâches ont été réparties entre différents collaborateurs.

Ricardo ALMEIDA	Départements Finances, Ressources Humaines et Fonds de Secours
Anne-Laure BAGUTTI	Service Juridique
Patricia BEAUVERD	Département Scène
Marinella BERTELLI	Département Audiovisuel
Cécile BUCLIN	Département Scène

David BUSSET	Affaires Culturelles, salle Michel Soutter et dépôts de manuscrits
Carlo CAPOZZI	Responsable du Département Audiovisuel, coordination documentation pour les membres, site Internet et publicité
Olivia DUMONT	Réception, administration générale et comptabilité
Rosalba FERREIRO	Département Audiovisuel
Marie GENTON	Secrétaire de direction, administration générale, Départements Audiovisuel et Membres, Service Informatique
Sandra GERBER	Responsable du Service Juridique
Laurette HEINE CICCIO	Département Audiovisuel
Jolanda HERRADI	Déléguée aux Affaires Culturelles
Benjamin HOEWLER	Responsable Service Informatique
Nathalie JAYET	Département Audiovisuel, communication, secrétariat du Conseil d'Administration
Simone LIENHARD	Département Audiovisuel
Magali MEYLAN	Département Scène
Jürg RUCHTI	Directeur
Manuele SARACINO	Département Scène
Tiziana TRAVERSO	Département Scène
Patrick WILLY	Directeur des Finances et Ressources Humaines, avec fonction de Directeur adjoint, Fonds de Secours

8.7 ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION (situation au 1^{er} mars 2018)

-----> Fonction de support



9 Rapport de l'organe de révision

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la SOCIETE SUISSE DES AUTEURS, SOCIETE COOPERATIVE, Lausanne, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et variation des fonds propres, tableau des immobilisations et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'Administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'Administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'Administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR [8]) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'Administration. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 5 mars 2018

L'organe de révision

ALBER & ROLLE

Experts-comptables Associés S.A.

Jean-Charles VITALI

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Frédéric CROCHET

Expert-réviseur agréé

Annexes: Comptes annuels comprenant: Bilan au 31 décembre 2017 d'un total actif de CHF 16'703'690.30 / Compte de pertes et profits présentant un bénéfice de CHF 418.50 / Tableau des immobilisations / Tableau de flux de trésorerie et variation des fonds propres / Annexe au bilan au 31 décembre 2017



10 Bilan & comptes

10.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

ACTIF	2016	2017
	CHF	CHF
Actif circulant		
1 Liquidités et placements bancaires	14'253'177.55	15'093'393.65
2 Débiteurs utilisateurs de droits d'auteur	1'925'744.79	930'739.43
3 Créances à court terme droits d'auteur	12'782.98	77'414.23
4 Créances à court terme	0.00	45'458.79
Impôt anticipé	813.70	913.35
5 Débiteurs assurances sociales	329'653.40	358'629.05
6 Comptes de régularisation actif	84'671.90	136'169.15
Total actif circulant	16'606'844.32	16'642'717.65
Actif immobilisé		
7 Participations	0.00	0.00
8 Immobilisations corporelles	71'822.45	58'783.10
9 Immobilisations incorporelles	12'464.35	2'189.55
Total actif immobilisé	84'286.80	60'972.65
TOTAL DE L'ACTIF	16'691'131.12	16'703'690.30
PASSIF	2016	2017
	CHF	CHF
Engagements à court terme		
10 Droits d'auteur à répartir	15'293'846.50	15'663'632.94
11 Droits d'auteur à payer	34'726.87	23'357.78
12 Fonds Culturel	1'128'908.54	807'623.77
13 Fonds de Solidarité	108'740.83	107'171.10
Autres dettes à court terme	16'137.74	0.00
Impôt à la source	7'892.64	117.57
Créanciers assurances sociales	0.00	0.00
14 Comptes de régularisation passif	87'226.94	87'717.58
Total engagements à court terme	16'677'480.06	16'689'620.74
Fonds propres		
Résultat reporté	13'067.09	13'651.06
Résultat de l'exercice	583.97	418.50
Total fonds propres	13'651.06	14'069.56
TOTAL DU PASSIF	16'691'131.12	16'703'690.30

10.2 COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2017

PRODUITS D'EXPLOITATION		2016	2017
		CHF	CHF
15	Produit net de la perception des droits		
	• de gestion collective obligatoire	628'974.20	569'633.96
	• de gestion collective obligatoire par délégation	391'759.10	313'367.54
	• de gestion collective volontaire	1'092'187.56	1'098'518.62
	• de gestion individuelle	813'278.92	949'768.07
	Total produit net de la perception des droits	2'926'199.78	2'931'288.19
16	Autres produits d'exploitation	322'742.45	320'291.95
	Total autres produits d'exploitation	322'742.45	320'291.95
	Total produits d'exploitation	3'248'942.23	3'251'580.14
CHARGES ADMINISTRATIVES			
17	Charges de personnel	-2'138'200.10	-2'130'155.45
18	Conseil d'Administration	-190'289.10	-197'734.40
19	Autres charges administratives	-856'366.62	-887'456.38
	Amortissements des immobilisations corporelles	-38'942.75	-34'191.85
	Amortissements des immobilisations incorporelles	-36'138.25	-10'274.80
	Total des charges administratives	-3'259'936.82	-3'259'812.88
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-10'994.59	-8'232.74
	Produits financiers	3'250.65	6'695.44
	Frais financiers	-4'241.24	-4'508.91
	Résultat financier	-990.59	2'186.53
RÉSULTAT ORDINAIRE		-11'985.18	-6'046.21
20	Produits exceptionnels	12'620.20	6'607.21
	Charges exceptionnelles	0.00	0.00
	Résultat exceptionnel	12'620.20	6'607.21
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS		635.02	561.00
	Impôts	-51.05	-142.50
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE		583.97	418.50

10.3 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	2016	2017
	CHF	CHF
Situation au 1 ^{er} janvier	13'067.09	13'651.06
Bénéfice de l'exercice	583.97	418.50
Situation au 31 décembre	13'651.06	14'069.56

10.4 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2017

	MOBILIER ET AGENCEMENT DE BUREAU	MACHINES DE BUREAU	SALLE MULTI- FONCTIONS MICHEL SOUTTER	ORDINATEURS	LOGICIELS	DESIGN IDENTITÉ VISUELLE	TOTAL PÉRIODE COMPTABLE CONSIDÉRÉE	TOTAL PÉRIODE COMPTABLE PRÉCÉDENTE
immobilisations	corporelles	corporelles	corporelles	corporelles	incorporelles	incorporelles	2017	2016
Valeurs comptables nettes au 1 ^{er} janvier	48'344.00	14'665.25	1'496.85	7'316.35	10'736.35	1'728.00	84'286.80	140'988.10
Coûts d'acquisition								
Situation à la fin de l'exercice précédent	645'935.89	164'771.25	131'784.15	129'180.70	674'879.60	33'326.60	1'779'878.19	1'872'081.79
Entrées	2'361.60	0.00	0.00	18'790.90	0.00	0.00	21'152.50	18'379.70
Modifications de valeurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	0.00	0.00	0.00	-2'367.70	-80'000.00	0.00	-82'367.70	-110'583.30
Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Situation à la fin de l'exercice	648'297.49	164'771.25	131'784.15	145'603.90	594'879.60	33'326.60	1'718'662.99	1'779'878.19
Amortissements cumulés	sur 8 ans (12.5%/an)	sur 5 ans (20%/an)	*	sur 3 ans (33.33%/an)	**	sur 5 ans (20%/an)		
Situation à la fin de l'exercice précédent	-597'591.89	-150'106.00	-130'287.30	-121'864.35	-664'143.25	-31'598.60	-1'695'591.39	-1'731'093.69
Amortissements	-13'740.25	-6'658.40	-213.85	-13'579.35	-9'410.80	-864.00	-44'466.65	-75'081.00
Dépréciations d'actifs (amortiss. exceptionnels)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	0.00	0.00	0.00	2'367.70	80'000.00	0.00	82'367.70	110'583.30
Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Situation à la fin de l'exercice	-611'332.14	-156'764.40	-130'501.15	-133'076.00	-593'554.05	-32'462.60	-1'657'690.34	-1'695'591.39
Valeurs comptables nettes au 31 décembre	36'965.35	8'006.85	1'283.00	12'527.90	1'325.55	864.00	60'972.65	84'286.80

Règles

Les immobilisations supérieures à CHF 250.– sont comptabilisées en tant qu'actif:

- lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- lorsque le coût d'acquisition de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations ne dépassant pas CHF 250.– sont directement portées au compte de résultat.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire aux taux correspondant à leur durée d'utilisation.

* Les aménagements de la salle multifonction sont amortis selon leur nature:

- Informatique software & hardware sur 3 ans (33.33% linéaire)
- Machines audio & vidéo sur 3 ans (33.33% linéaire)
- Mobilier et agencements sur 8 ans (12.5% linéaire)

** Les logiciels informatiques sont amortis selon leur nature:

- Les logiciels Internet et le site Internet sont amortis sur 5 ans (20% linéaire)
- Les autres logiciels sont amortis sur 3 ans (33.33% linéaire)

Les sorties concernent des désinvestissements en cours d'année car les immobilisations en question étaient soit inutilisables, soit abîmées, soit elles ne font plus parties de l'inventaire physique. Les immobilisations sont évaluées au maximum au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Il n'existe aucune restriction de droit de disposer ni d'immobilisations données en nantissement de dettes au 31 décembre 2017.

10.5 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

		2016	2017
		CHF	CHF
Résultat de l'exercice	+	583.97	418.50
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	+	75'081.00	44'466.65
Diminution / (augmentation) des débiteurs utilisateurs de droits d'auteur	+/-	-1'126'028.40	995'005.36
Diminution / (augmentation) des créances à court terme droits d'auteur	+/-	-10'361.43	-64'631.25
Diminution / (augmentation) des créances à court terme	+/-	0.00	-45'458.79
Diminution / (augmentation) de l'impôt anticipé	+/-	129.00	-99.65
Diminution / (augmentation) de débiteurs assurances sociales	+/-	-306'404.45	-28'975.65
Diminution / (augmentation) des comptes de régularisation actif	+/-	28'752.40	-51'497.25
Diminution / (augmentation) de participations	+/-	0.00	0.00
Augmentation / (diminution) des droits d'auteur à répartir	+/-	-234'966.86	369'786.44
Augmentation / (diminution) des droits d'auteur à payer	+/-	17'765.94	-11'369.09
Augmentation / (diminution) du Fonds Culturel	+/-	-158'335.50	-321'284.77
Augmentation / (diminution) du Fonds de Solidarité	+/-	-22'422.15	-1'569.73
Augmentation / (diminution) des autres dettes à court terme	+/-	-1'526.95	-16'137.74
Augmentation / (diminution) de l'impôt à la source	+/-	-3'108.81	-7'775.07
Augmentation / (diminution) des créanciers assurances sociales	+/-	0.00	0.00
Augmentation / (diminution) des comptes de régularisation passif	+/-	-46'362.81	490.64
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		-1'787'205.05	861'368.60
Investissements en immobilisations corporelles		-18'379.70	-21'152.50
Investissements en immobilisations incorporelles		0.00	0.00
Variation des liquidités		-1'805'584.75	840'216.10
Liquidités au début d'exercice		16'058'762.30	14'253'177.55
Liquidités en fin d'exercice		14'253'177.55	15'093'393.65
Variation des liquidités		-1'805'584.75	840'216.10
Contrôle		0.00	0.00

10.6 ANNEXE AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

GÉNÉRAL

La Société Suisse des Auteurs, société coopérative, a son siège à Lausanne. Au 31 décembre 2017, l'effectif des employés s'élève à 17.43 postes ou 22 personnes.

Les états financiers sont établis et présentés en conformité avec les dispositions du Code suisse des obligations. La présentation des comptes est conforme à la norme Swiss GAAP RPC.

Le principe d'évaluation des différents postes du bilan se base sur le coût d'acquisition et répond au principe de clarté et d'intelligibilité, d'intégralité, de fiabilité, d'importance relative, de prudence, de permanence de la présentation et des méthodes d'évaluation, d'interdiction de la compensation entre les actifs et les passifs et les charges et les produits.

Il n'existe pas de réserves latentes.

Il n'y a eu aucune erreur dans les états financiers de l'exercice précédent.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de celle-ci, par exemple les membres du Conseil d'Administration et de la Direction.

Mis à part les montants détaillés au point 19 de la présente annexe, versés à certains membres du Conseil d'Administration, il n'y a eu aucune autre transaction substantielle avec des parties liées durant l'exercice. Les parties liées ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

Le Conseil d'Administration, à l'exception du conseiller juridique, est composé de membres de la société coopérative. Par conséquent, il est évident qu'ils reçoivent des jetons de présence pour la fonction d'administrateur en plus des droits d'auteur issus de l'utilisation de leurs œuvres. Toutefois, les versements de droits d'auteur ne sont pas considérés comme prestations avec des parties liées car ces transactions ne se déroulent pas en-dehors des activités normales de la société.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Tous les actifs sont indiqués à leur valeur comptable. Ces actifs ne dépassant pas la valeur réalisable, aucune valeur n'a dû être dépréciée.

NOTES

1. Liquidités et placements bancaires

Les liquidités comprennent les soldes de la caisse, du compte postal et des comptes bancaires (comptes-courants et comptes d'épargne) ainsi que du compte bancaire de la caution pour garantie de loyer de CHF 27'000.-.

Ces liquidités et ces placements (comptes d'épargne) sont évalués à la valeur nominale.

2. Débiteurs utilisateurs de droits

Les créances sont évaluées à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. L'importante diminution de ce poste (CHF -918'851.12) est principalement due au fait que le Tarif commun 12 est actuellement en litige. Ces droits sont retenus par notre société sœur jusqu'à ce que la procédure soit terminée. Le solde des droits à nous verser au 31.12 est donc nettement inférieur à l'année précédente.

Aucune perte sur débiteur n'a été comptabilisée sur cet exercice.

3. Créances à court terme droits d'auteur

Ce poste correspond aux paiements aux auteurs d'avances sur droits et aux bons de reprises à compenser sur futurs droits d'auteur à répartir.

4. Créances à court terme

Ce poste représente le solde en faveur de la SSA du compte de la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) ».

Détail du Compte-courant Fondation	2016	2017
Solde initial au 1 ^{er} janvier	17'664.69	16'137.74
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	646'137.74	509'541.21
Versement à la Fondation	-587'664.69	-511'137.74
Participation de la Fondation aux frais administratifs de la SSA	-60'000.00	-60'000.00
Solde au 31 décembre	16'137.74	-45'458.79

L'Autorité de surveillance du Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA), l'As-So, a sensibilisé la fondation au fait que le montant dû au 31 décembre par la SSA devait être versé en fin d'année, ou au plus tard à la date de l'audit des comptes de la Fondation. Sinon le montant dû serait considéré comme un placement auprès de la Fondatrice, la SSA. Un acompte de CHF 495'000.- a donc été versé à la Fondation en décembre. Les comptes 2017 de la SSA devant être bouclés pour déterminer le montant de l'attribution provenant des retenues sur les droits d'auteur ainsi que le montant dû par la SSA à la Fondation, le solde de CHF -45'458.79 a été remboursé à la SSA en fin janvier 2018, soit avant l'audit des comptes de la Fondation qui a eu lieu le 26 février 2018.

5. Débiteurs assurances sociales

Ce poste correspond aux soldes en notre faveur de nos comptes-courants auprès des assurances sociales.

6. Comptes de régularisation actif

	2016	2017
Frais divers payés d'avance; loyer, assurances, abonnements, frais informatiques et divers	84'671.90	136'169.15

7. Participations

La SSA détient les participations suivantes :

CHF 20'000.– représentant 1/3 du capital de Teleproduktions-Fonds GmbH, Berne. Cette participation a été amortie en 1999.

EUR 1'239.47 représentant 10 parts sociales de la société civile à forme de société coopérative à responsabilité limitée de droit belge Société des Auteurs Audiovisuels / Society of Audiovisual Authors (SAA), Bruxelles. Ces parts sociales ont été amorties en 2001.

CHF 25'000.– représentant 1/3 du capital de l'association ISAN Berne. Cette participation a été amortie en 2015.

8. Immobilisations corporelles

Le tableau des immobilisations au 31 décembre 2017 indique en détail les mouvements, soit les acquisitions et amortissements intervenus durant l'exercice.

9. Immobilisations incorporelles

Le tableau des immobilisations au 31 décembre 2017 indique en détail les mouvements, soit les acquisitions et amortissements intervenus durant l'exercice.

10. Droits d'auteur à répartir

Les droits d'auteur à répartir sont évalués à leur valeur nominale.

	2016	2017
Droits de gestion collective obligatoire : autorisation répertoire dramatique	5'970'646.41	6'691'623.44
Droits de gestion collective obligatoire par délégation : audiovisuel francophone, audiovisuel non francophone, œuvres préexistantes littéraires, droits provenant du câble étranger	4'514'759.00	4'133'683.87
Droits de gestion collective volontaire : droits d'émission SRG SSR, radios et télévisions locales/privées, droits de reproduction, video on demand/Internet	4'006'617.95	3'965'840.31
Droits de gestion individuelle : droits de représentation scénique, gestion contrats individuels et divers	657'502.88	742'407.64
Droits provenant de l'étranger	136'190.33	121'378.99
Sous-total au 31 décembre	15'285'716.57	15'654'934.25
Droits en suspens par manque temporaire d'informations	8'129.93	8'698.69
Total au 31 décembre	15'293'846.50	15'663'632.94

11. Droits d'auteur à payer

Ce poste correspond aux droits d'auteur en attente de coordonnées de paiement pour versement, de régularisation de successions et aux comptes créanciers auteurs dont le solde est inférieur aux frais de virement bancaire. Tous les engagements sont évalués à la valeur nominale.

12. Fonds Culturel

	2016	2017
Fonds Culturel au 1 ^{er} janvier	1'287'244.04	1'128'908.54
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	1'217'360.88	1'301'149.84
Entrées actions culturelles	183'527.15	151'521.67
Utilisations actions culturelles	-1'307'260.53	-1'523'163.43
Participation du Fonds Culturel aux frais administratifs de la SSA et des loyers	-251'963.00	-250'792.85
Solde au 31 décembre	1'128'908.54	807'623.77

Les entrées sont constituées essentiellement des participations de nos partenaires d'actions culturelles telles que « Textes-en-Scènes » et « Soutien au développement créatif de longs métrages de fiction et d'animation ».

13. Fonds de Solidarité

	2016	2017
Fonds de Solidarité au 1 ^{er} janvier	131'162.98	108'740.83
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	9'364.33	9'531.07
Entrées remboursements de prêts	2'513.52	2'299.20
Utilisations, prêts et dons octroyés	-29'300.00	-8'400.00
Participation du Fonds de Solidarité aux frais administratifs de la SSA	-5'000.00	-5'000.00
Solde au 31 décembre	108'740.83	107'171.10

14. Comptes de régularisation passif

	2016	2017
Frais divers à payer; fichiers internationaux, frais de surveillance, frais d'impression journal, frais informatiques, fournitures, déplacements et représentation, affranchissements, électricité, téléphone et Internet	87'226.94	87'717.58

15. Produit net de la perception des droits

Le produit net de la perception des droits correspond aux commissions prélevées sur les droits d'auteur.

16. Autres produits d'exploitation

	2016	2017
Participation du Fonds Culturel aux frais administratifs de la SSA et loyers	253'902.45	250'792.85
Participation du Fonds de Solidarité aux frais administratifs de la SSA	5'000.00	5'000.00
Participation de la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) » aux frais administratifs de la SSA	60'000.00	60'000.00
Encaissement frais gestion tarifs en collaboration	1'000.00	1'000.00
Autres produits	2'840.00	3'499.10
Total au 31 décembre	322'742.45	320'291.95

17. Charges de personnel

	2016	2017
Salaires	1'725'945.40	1'759'220.10
Indemnités d'assurances et allocations maternité reçues	-16'509.95	-72'684.25
Charges sociales AVS-AI-APG / AC / ALFA / LAA / perte de gain maladie	190'886.40	190'486.55
Charges de prévoyance professionnelle	231'163.45	235'280.45
Formation et autres charges du personnel	6'714.80	17'852.60
Total au 31 décembre	2'138'200.10	2'130'155.45
Rémunération brute totale de la direction (2 personnes)	378'690.00	378'690.00
Rémunération la plus élevée; Jürg Ruchti – Directeur	227'500.00	227'500.00

La société est affiliée à AXA Fondation LPP Suisse romande, Winterthur, dans le but d'appliquer la prévoyance professionnelle. Il s'agit d'un plan de prévoyance en primauté de cotisations. Afin de garantir les prestations réglementaires, la Fondation a conclu avec AXA Vie SA à Winterthur un contrat d'assurance collective qui exclut toute éventualité de découvert.

	2016	2017
Coût de la prévoyance professionnelle de la direction	67'732.40	67'936.85
dont coût de la prévoyance professionnelle du directeur	40'635.65	40'724.25
Coût de la prévoyance professionnelle des employés	163'431.05	167'343.60

18. Conseil d'Administration

Les indemnités pour les membres du CA relèvent de deux tarifs : CHF 450.– net pour une séance inférieure à 5 heures et CHF 550.– net pour une séance supérieure à 5 heures. Les indemnités pour les diverses présidences s'élèvent à CHF 550.– net par jour, pour 8 heures de travail. Le Président reçoit une indemnité annuelle nette fixe.

	2016	2017
Indemnités nettes forfaitaires Présidents et frais de bureau	96'720.00	89'320.00
Indemnités nettes membres du CA et frais de bureau	50'566.80	60'353.60
Sous-total	147'286.80	149'673.60
Charges sociales sur indemnités CA	22'395.50	21'632.65
Frais de déplacements, représentation, réunions et formation	20'606.80	26'428.15
Total	190'289.10	197'734.40
Indemnités nettes individuelles versées :		
Rabaglia Denis, Président de la SSA, Président de la Commission de Communication, Président de la Commission Audiovisuelle dès juillet 2017, et suppléance présidence de la Commission Audiovisuelle de janvier à juin 2016 et de février à juin 2017	52'800.00	46'200.00
Horváth Zoltán, administrateur, Vice-Président, suppléance présidence de la SSA d'octobre à décembre 2016	11'050.00	11'300.00
Berger Fabienne, administratrice	3'350.00	5'500.00
Bernasconi Fulvio, administrateur	3'280.00	1'100.00
Bugnon Christophe, administrateur, suppléance présidence de la Commission Scène de novembre à décembre 2016	7'200.00	4'500.00
Crelier Louis, administrateur	5'450.00	5'950.00
Deluz Anne, administratrice, Présidente de la Commission Audiovisuelle jusqu'en mai 2017	8'410.00	5'500.00
de Riedmatten Emmanuelle, administratrice jusqu'en mai 2017, suppléance présidence de la Commission de Communication d'octobre à décembre 2016	6'280.00	2'800.00
Goël Stéphane, administrateur dès juin 2017	0.00	2'350.00
Hildbrand Marie-Eve, administratrice dès juin 2017	0.00	2'590.00
Jaccoud Antoine, administrateur	1'600.00	3'900.00
Lombard Charles, administrateur jusqu'en mai 2017	2'830.00	2'100.00
Mermet Gérard, administrateur	3'150.00	3'700.00
Mitchell Stéphane, administratrice dès juin 2017	0.00	4'750.00
Pinsard Marielle, administratrice	3'250.00	4'150.00
Pulver Manon, administratrice dès juin 2016	2'650.00	4'900.00
Robert Yves, administrateur, Président de la Commission Scène	28'200.00	29'200.00
Sous-total	139'500.00	140'490.00
Frais de bureau facturés	7'786.80	9'183.60
Total versé	147'286.80	149'673.60

Autres montants versés aux membres du Conseil d'Administration

Honoraires versés pour conseils juridiques	2016	2017
Philippe Zoelly, administrateur - Conseiller juridique M ^e Zoelly n'est pas au bénéfice d'indemnités de présence aux séances du CA mais d'un mandat de conseiller juridique. Le montant est compris dans les « Autres charges administratives ».	40'000.00	40'000.00
Montants versés pour activités en lien avec des actions culturelles		
Ces montants sont pris en charge par le Fonds Culturel de la SSA		
Crelier Music Publishing (Crelier Louis), participation au jury musique 4 fois par an et membre du jury bourse SSA-FARS pour les Arts de la Rue	3'150.00	3'060.00
Bugnon Christophe, présentation prix de l'humour et table ronde ProCirque	0.00	1'100.00
Pulver Manon, participation lectures publiques Textes-en-Scènes	0.00	550.00
Padyresse (Mermet Gérard), membre du jury « Atelier grand Nord » en 2016	604.80	0.00
Horváth Zoltán, membre du jury Journées de Soleure en 2016	1'200.00	0.00
de Riedmatten Emmanuelle, présence et remise prix du jury Cinéma suisse Festival Visions du Réel	550.00	0.00
Total versé	5'504.80	4'710.00

19. Autres charges administratives

	2016	2017
Frais de l'Assemblée générale et du rapport annuel	33'013.14	32'357.20
Frais de locaux	315'081.69	300'097.61
Frais d'informatique	149'216.47	161'389.75
Frais de surveillance par la Confédération (IPI)	1'410.00	3'670.00
Honoraires organe de révision	16'578.00	12'960.00
Conseils fiduciaire	1'026.00	540.00
Honoraires divers et avis de droit	65'977.55	84'127.35
Autres charges administratives	274'063.77	292'314.47
Total au 31 décembre	856'366.62	887'456.38

20. Produits exceptionnels

	2016	2017
Participation aux excédents d'assurances	5'682.25	0.00
Ventes d'ordinateurs	1'060.00	0.00
Encaissement liquidation ch-dramaturgie	0.00	2'798.40
Autres produits exceptionnels	5'877.95	3'808.81
Total au 31 décembre	12'620.20	6'607.21

INFORMATIONS DIVERSES

CONTRATS À LONG TERME

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan.

	2016	2017
Bail fixe jusqu'au 31.12.2019 pour les bâtiments de bureau	664'782.60	445'054.80
Bail fixe jusqu'au 30.04.2021 pour les bâtiments de bureau	170'280.76	131'038.00
Total au 31 décembre	835'063.36	576'092.80

Les baux en vigueur au 31 décembre 2017 relatifs aux locaux loués à la Rue centrale 12-14, 1003 Lausanne, arrivent à échéance en décembre 2019 ainsi qu'en avril 2021. Sans résiliation des parties, ils se renouvellent tacitement de 5 ans en 5 ans.

ÉVALUATION DES RISQUES

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels la société doit faire face a été réalisée et formalisée par le Conseil d'Administration. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la société est exposée et leur impact sur les états financiers.

SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI)

Le SCI est entré en vigueur au sein de la société en juin 2009. Toutes les modifications ultérieures des procédures de contrôles internes sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

DIRECTIVES DE PLACEMENTS DES LIQUIDITÉS

Des directives internes de placement des liquidités ont été établies et approuvées par le Conseil d'Administration.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Depuis la date de clôture et jusqu'à la date de la révision, aucun événement n'est survenu qui puisse affecter la pertinence des comptes annuels de manière significative.

10.7 COMMENTAIRES DE LA DIRECTION

Le bon résultat 2017 provient de la stabilisation des charges et du maintien des encaissements au niveau élevé atteint l'an précédent. Des optimisations ont notamment eu lieu dans le domaine de la gestion individuelle par la dématérialisation de nombreuses interactions. Depuis septembre 2017, les membres de la SSA reçoivent leurs décomptes mensuels de droits sous forme électronique. Le taux moyen des commissions s'est maintenu à un niveau historiquement très bas. Le résultat dénote d'une gestion saine et économique, d'autant plus qu'aucun produit extraordinaire n'y a contribué.

Les perspectives générales de perception de droits sont relativement bonnes. Elles pourraient cependant être affectées par des évolutions politiques défavorables, tant au niveau de la Loi sur le droit d'auteur que des lois concernant le service public en matière de radio et télévision. A la fin de l'exercice, un tel risque se présentait concrètement avec le vote populaire sur l'initiative

« No Billag » qui aurait pu priver la SSA d'une source de revenus importante*. Des analyses similaires à un test de résistance ont démontré que la SSA resterait viable même dans le cas d'un tel scénario.

Les difficultés rencontrées avec le tarif commun 12, dont une partie des perceptions considérée comme litigieuse a dû être écartée des recettes sur lesquelles nous prélevons des commissions, prouvent que la gestion collective obligatoire souffre également de fragilités.

Dans le domaine purement contractuel (non soumis à surveillance), le répertoire géré par la SSA est attractif. La perception en matière théâtrale présente indubitablement de bonnes perspectives pour les prochains exercices à venir. Dépendant de conditions cadre encore inconnues, les perspectives dans le domaine audiovisuel sont plus incertaines.

* à la date de mise sous presse, nous savons que ce risque ne s'est pas réalisé.

Crédits

PHOTOGRAPHIES

Les images illustrant ce rapport annuel évoquent les répertoires gérés par la SSA. Elles représentent toutes des œuvres d'auteurs membres de la société. Leur choix a été effectué librement par les rédacteurs en raison de leurs qualités d'expression et ne prétend à aucune exhaustivité.

page 2: *L'Opéra de Paris*, documentaire de Jean-Stéphane Bron. Prod. Les Films Pelleas, Bande à part Films, RTS. (Photo: Frenetic)

page 12: *Tigre! Tigre!* un spectacle de Pierric Tenthorey. Avec la complicité de Gaëtan Bloom, Nicolas Mayoraz, Adrien Moretti, Hervé Jabvèneau, Jean-Samuel Racine, Jérôme Giller, Stefania Cazzato, Harmonie Armenti, Nidea Henriques, Christophe Kiss, Jef Castaing, Verena Dubach, Nidea Henriques et Claudine Corbaz. (Photo: Alexandre Gallarotti)

page 17: *Novembre* de Marjolaine Perreten. Prod. La Poudrière Valence. (Image: M. Perreten)

page 20: *Quartier des banques* de Fulvio Bernasconi, scénario & dialogues Stéphane Mitchell, Fulvio Bernasconi, Jean-Marc Fröhle, Axel du Bus, Vincent Lavachéry, Brigitte Leclef. Prod. Pointprod, RTS. (Photo: RTS/Jay LOUVION)

IMPRESSUM

Rédaction

Jürg Ruchti, Patrick Willy, Denis Rabaglia, Jolanda Herradi, Yves Robert

Coordination

Marie Genton

Traduction allemande

Nicole Carnal, Jolanda Herradi, Nathalie Jayet
Relecture: Nathalie Jayet

Correctrice

Emmanuelle de Riedmatten

Graphisme

Inventaire - Communication visuelle Sàrl

Impression

PCL Presses Centrales SA, Renens

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Gestion de droits d'auteur pour la scène et l'audiovisuel

Rue Centrale 12/14, CP 7463, CH-1002 Lausanne

T +41 21 313 44 55 • F +41 21 313 44 56

info@ssa.ch • www.ssa.ch